



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 décembre 2016

## L'Eurosystème modifie le processus d'achat dans le cadre

### du programme d'achats d'ABS (ABSPP)

- L'Eurosystème va reprendre l'ensemble des tâches de gestion des actifs dans le cadre de l'ABSPP à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.
- La Deutsche Bundesbank, la Banca d'Italia, De Nederlandsche Bank et le Banco de España rejoindront la Nationale Bank van België/Banque Nationale de Belgique et la Banque de France en tant que gestionnaires d'actifs.
- Cette modification répond à l'objectif d'une mise en œuvre des achats par les banques centrales de l'Eurosystème.

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé hier que le programme d'achats de titres adossés à des actifs (*Asset-Backed Securities Purchase Programme – ABSPP*) devait être intégralement mis en œuvre par les banques centrales nationales plutôt que de dépendre du soutien de gestionnaires extérieurs. Cette option avait été envisagée et annoncée lors de l'introduction du programme<sup>1</sup>.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, la Nationale Bank van België/Banque nationale de Belgique, la Banque de France, la Deutsche Bundesbank, la Banca d'Italia, De Nederlandsche Bank et le Banco de España interviendront en tant que gestionnaires d'actifs réalisant des achats pour le compte de l'Eurosystème.

L'ABSPP, introduit fin 2014, est un des programmes mis en place par la BCE afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire et de faciliter l'offre de crédit à l'économie réelle. Dans le cadre de ce programme, l'Eurosystème achète des ABS simples et transparents.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, l'allocation de marchés d'ABS aux gestionnaires d'actifs de l'Eurosystème se présentera de la façon suivante :

---

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source**

Traduction : Banque de France

<b>Gestionnaire d'actifs de l'ABSPP</b>	<b>Juridictions couvertes (ventilées selon la localisation des actifs servant de garantie sous-jacente pour l'ABS)<sup>2</sup></b>
Nationale Bank van België/Banque Nationale de Belgique	Belgique
Banque de France	Finlande, France, Irlande, Luxembourg et Portugal
Deutsche Bundesbank	Allemagne
Banca d'Italia	Italie
De Nederlandsche Bank	Pays-Bas
Banco de España	Espagne

**Pour les demandes des médias, veuillez contacter William Lelieveldt au +49 69 1344 7316.**

**Notes :**

1 Cf. la décision de la Banque centrale européenne du 19 novembre 2014

[https://www.ecb.europa.eu/ecb/legal/pdf/en\\_ecb\\_2014\\_45\\_f\\_sign.pdf?e692214479b20df3c42b0d5d3c11783f](https://www.ecb.europa.eu/ecb/legal/pdf/en_ecb_2014_45_f_sign.pdf?e692214479b20df3c42b0d5d3c11783f)

2. D'autres marchés seront explicitement alloués uniquement en cas d'émission éligible.